

Le sens de l'ouverture

DOSSIER
DE PRESSE

2015




malerba

Nouveau programme immobilier pénitentiaire Horizon 2018 :

**Malerba s'invite sur le marché des blocs-portes
de cellules de prisons**

Contact presse :

PLUS2SENS – Amandine Huët

04 37 24 02 58 – 06 64 46 17 02
amandine@plus2sens.com

Malerba - Marie-Odile Durand
06 07 37 88 06

UN PARC PÉNITENTIAIRE À ADAPTER AUX EXIGENCES DE LA LOI



QU'EST CE QUE L'APIJ ?

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) est un établissement public administratif spécialisé, placé sous la tutelle du Ministère de la Justice, qui lui confie la conception et la gestion des grands projets immobiliers relevant des différentes directions du Ministère (services judiciaires, administration pénitentiaire).

Principal service constructeur du Ministère de la Justice, l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) a pour mission de construire, rénover et réhabiliter les palais de justice et les établissements pénitentiaires, les bâtiments des services de la protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du Ministère, en France métropolitaine et outre-mer.

Cet établissement public administratif participe également par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Il est expert conseiller et opérateur du Ministère, sa tutelle, sur des problématiques liées à l'immobilier : maîtrise du coût de la construction, politique d'assurances, développement durable, et exploitation-maintenance.

Le nouveau programme immobilier pénitentiaire traduit la volonté du Gouvernement et du Ministère de la Justice et des Libertés d'augmenter le nombre de places de prison et de mettre en conformité les établissements pénitentiaires avec les critères posés par la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009.

En ce sens l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) a fait le choix de faire évoluer la construction de ses prisons en apportant de la valeur ajoutée dès la construction des bâtiments. Ce programme signe un véritable renouveau des prisons avec une volonté nette d'amélioration du cadre de vie des détenus.

Il prévoit :

- **la création de nouvelles places de prison, qui viendront remplacer celles des établissements les plus vétustes qui seront fermés,**
- **la rénovation des établissements non-conformes aux critères posés par la loi pénitentiaire.**

En juin 2009, le Ministère avait dressé une première liste d'établissements en se fondant sur trois critères :

1 la vétusté

Le degré de vétusté s'apprécie au regard de trois séries de facteurs :

- l'aspect très dégradé du bâtiment (mur d'enceinte, toiture),
- l'absence de mise aux normes (cuisine, circuit électrique),
- la configuration des locaux (présence de dortoir, réserve foncière insuffisante pour envisager une extension).

Le coût de rénovation d'un établissement vétuste peut excéder celui d'une construction (160 à 180 000 euros pour la rénovation d'une place contre 110 à 120 000 euros pour la construction).

2 l'impossibilité d'appliquer les dispositions de la loi pénitentiaire ayant des incidences immobilières :

- le maintien des liens familiaux (article 36) qui prévoit au moins un parloir par trimestre dans une unité de vie familiale ou un parloir familial ;
- le développement des activités (article 27) qui permet à chaque condamné de participer à au moins une des activités proposées par l'administration si elle vise à sa réinsertion, et par conséquent des lieux adaptés à ces activités ;
- l'encellulement individuel pour les prévenus (article 87) et les condamnés (article 90).

3 la date de construction

Il était envisagé de fermer tous les établissements construits avant 1900.



25 ÉTABLISSEMENTS CONSTRUITS, 7 577 NOUVELLES PLACES



En 2010, après révision de certains critères et pour éviter de construire des établissements de taille trop importante, une cinquantaine d'établissements était susceptible d'être concernés.

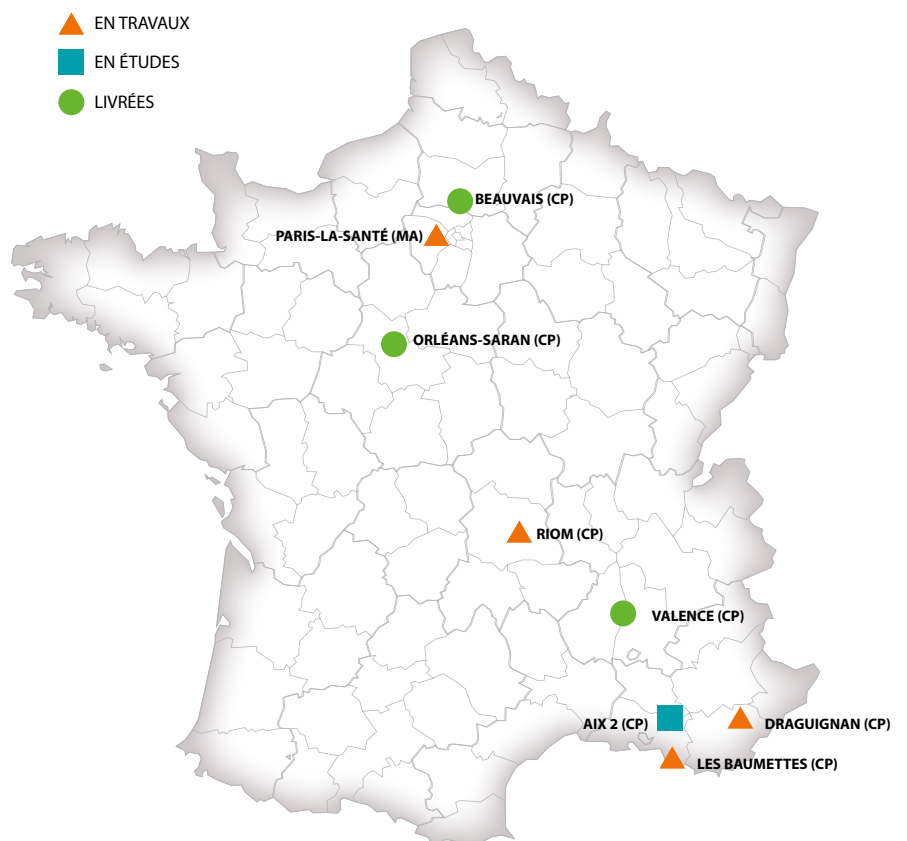
Après avoir analysé la situation des établissements au cas par cas, le Garde des Sceaux a décidé :

- la construction de 25 établissements et 7 extensions de capacité ;
- le maintien et la rénovation de 15 établissements supplémentaires par rapport aux annonces de juillet 2010, soit 2 042 places ;

- la fermeture de 36 établissements.

La réalisation de ce programme permettra de créer 7 577 nouvelles places de prison supplémentaires (13 365 créations et 1 039 créés par une extension de capacité moins 6 827 suppressions) auxquelles il conviendra d'ajouter les extensions de capacité prévues.

L'achèvement du programme immobilier pénitentiaire engagé en 2002 (13 200 places) et la réforme annoncée permettront de disposer en 2018 de plus de 70 000 places de prison, contre 56 500 aujourd'hui.



FOCUS SUR LA PROBLÉMATIQUE DES BLOCS-PORTES DE CELLULES DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES



Historiquement, Malerba est fournisseur d'huisseries pour les blocs-portes de cellules des établissements pénitentiaires.

Quand, en 2011, un nouvel appel d'offres est lancé pour les sites de Riom, Valence et Beauvais, Malerba découvre que le besoin a évolué depuis sa dernière fourniture. Auparavant, les blocs-portes livrés étaient en triplis avec ouverture simple action. Pour ces nouveaux projets, l'attente correspond à un bloc-porte double action.

David Palmero, directeur commercial de l'industriel Malerba, prend contact avec les entreprises générales impliquées dans les projets afin de faire un tour d'horizon du besoin et des évolutions attendues pour les portes de cellules.

Fort de son expertise dans la fabrication de produits techniques et de ses capacités de production industrielles, l'entreprise Malerba se pique d'intérêt pour la création de ce produit atypique.

Un produit développé pour répondre à des contraintes de plus en plus draconiennes : ouverture double action, feu, acoustique, anti-effraction

Malerba se lance alors « dans le jeu » sans y être invité et entièrement à ses frais, en développant dans son bureau d'études un nouveau concept de bloc-porte de cellule à ouverture extérieure et intérieure, supprimant les contraintes du produit initialement développé, notamment concernant l'impossibilité de réglage du bloc-porte lors de sa mise en œuvre.

En un mois, un prototype est fabriqué et aussitôt soumis, en mars 2013, aux entreprises générales concernées impliquées dans les différents projets de construction de centres pénitentiaires.





Le nouveau produit reçoit un accueil positif de la part de celles-ci, mais l'administration pénitentiaire devient plus exigeante et le cahier des charges impose alors de nouvelles contraintes :

- La demande d'un procès verbal de résistance au feu, qui sera obtenu en juin 2013 par Malerba
- Des essais de durabilité sur les charnières Simmonsverk équipant les blocs-portes. L'industriel confirme une durabilité de 100 000 cycles, l'administration pénitentiaire demande 250 000 cycles. Malerba valide 250 000 cycles grâce aux tests du fournisseur de charnières et l'APIJ émet encore des doutes... finalement cette exigence est validée lors de la présentation d'un formulaire attestant d'un essai aux Etats Unis ayant fait subir aux charnières 1 million de cycles avec succès.

Quand l'ensemble de ces points est enfin validé et que le bloc-porte semble abouti, l'administration pénitentiaire met au point un protocole d'essai anti-effraction, ce qui n'avait jamais été envisagé auparavant.

Grâce à ses facultés d'anticipation, Malerba a donc pu, à partir du produit initialement conçu, intégrer cette nouvelle exigence sans perdre les acquis déjà validés... En décembre 2013, un essai du CNPP valide ce nouvel impératif de sécurité anti-effraction.

Enfin, un essai acoustique in situ sur un bloc-porte installé à la prison de Valence venait clore en juillet 2014 la validation de l'ensemble des paramètres exigés pour ce nouveau bloc-porte, avec un niveau acoustique de 32 dB.

La pugnacité et le sens du challenge de Bruno Malerba, président de l'entreprise éponyme et de ses équipes commerciales et techniques, ont permis de faire évoluer le bloc-porte de cellule vers plus de performances et ont facilité le travail de mise en œuvre des entreprises générales, en tenant compte de leurs réserves sur le produit initial et de leurs doléances.



LES CENTRES PÉNITENTIAIRES DÉJÀ ÉQUIPÉS AVEC LES BLOCS-PORTES DÉVELOPPÉS PAR MALERBA



ETABLISSEMENT DE BEAUVAIS (60)

Nature de l'opération

Construction nouvelle

Nombre de places

594 places

Echéance de livraison

2015

Nombre de blocs-portes

573

ETABLISSEMENT DE RIOM (63)

Nature de l'opération

Nouvelle construction

Nombre de places

554 places

Echéance de livraison

2015

Nombre de blocs-portes

532

ETABLISSEMENT DE VALENCE (26)

Nature de l'opération

Nouvelle construction

Nombre de places

456 places

Echéance de livraison

2015

Nombre de blocs-portes

473

ETABLISSEMENT DE BAUMETTES (2EME ETABLISSEMENT) (13)

Nature de l'opération

Reconstruction sur site existant

Nombre de places

640 places

Echéance de livraison

2019

Nombre de blocs-portes

593

Le témoignage d'Arnaud Boisson, du service Achats de Spie Batignolles

«Le bloc-porte de cellule était un enjeu majeur pour les nouveaux établissements pénitentiaires avec de nouvelles contraintes dictées par notre client.

La réactivité du bureau d'études Malerba nous a permis de répondre aux différentes demandes tant fonctionnelles que sécuritaires de l'administration pénitentiaire avec beaucoup d'efficacité et de pertinence.

Les problématiques réglementaires liées principalement aux exigences acoustiques et à la tenue au feu ont été résolues grâce au savoir-faire de l'entreprise Malerba.

Pour mener à bien des projets de cette envergure, il est essentiel pour Spie Batignolles de pouvoir s'appuyer sur des partenaires solides tel que Malerba.»

À PROPOS DE L'ENTREPRISE FAMILIALE MALERBA



Créé en 1971, le groupe familial Malerba, basé à Cours-la-Ville (69), fabrique des blocs-portes métalliques et bois pour les segments de l'habitat, tertiaire, hospitalier et industrie. Référente en blocs-portes techniques sur son marché, l'entreprise s'affirme comme un fabricant de produits exclusivement français et sur-mesure destinés à des projets architecturaux, en neuf et en réhabilitation. Isolation thermique et acoustique, résistance au feu et à l'effraction, chaque bloc-porte est conçu pour répondre aux conditions d'utilisation et de sécurité les plus courantes comme les plus exigeantes. Cette haute technicité s'associe à une esthétique recherchée et à des solutions de mise en oeuvre répondant aux attentes du marché.

LES CHIFFRES CLÉS DE MALERBA



500 collaborateurs

+ de 170 Millions d'Euros de chiffre d'affaires (Malerba et Montibert)

4 types de fabrication :
huisseries métalliques, blocs-portes métalliques habitat,
blocs-portes bois techniques, portes métalliques techniques

1er fabricant français d'huisseries
et de portes métalliques pour l'habitat

1 bureau d'études intégré
avec 15 collaborateurs

1 laboratoire intégré pour la réalisation de tests
d'orientation

11 sites de production sur **106 000** m²

27 agences commerciales et de prescription

3 filiales dépôts M Center

**Certifications «NF portes résistant au feu»,
«Blocs-portes intérieurs classement FASTE»
et «A2P Blocs-portes»**



Contact presse :

PLUS2SENS – Amandine Huët - 04 37 24 02 58 – 06 64 46 17 02

amandine@plus2sens.com -  Amandine_Huet

Malerba - Marie-Odile Durand - 06 07 37 88 06

www.malerba.fr